



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 16 avril 2018, a adopté le règlement 911-2018 pour des travaux de 3 800 000 \$ modifiant le règlement d'emprunt numéro 898-2017 décrétant des travaux et des dépenses n'excédant pas 3 815 554 \$ - Usine d'eau potable de Montebello afin d'affecter la somme de 497 056 \$ des soldes disponibles des règlements numéros 697-2007, 799-2012 et 848-2014 et d'emprunter une somme de 2 986 189 \$.

Le règlement numéro 911-2018 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 17 avril 2018.



Benoit Hébert
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 avril 2018 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 avril 2018.



Benoit Hébert
Directeur général